

Image not found or type unknown



Demission/ retrait des impayés du solde de tout compte

Par **mathieurivet**, le **04/12/2008** à **10:39**

bonjour,

je suis commercial pr une société d'edition.

Sachant que ce n'est pas explicitement formulé dans mon contrat de travail, ma direction a-t-elle le droit de retirer de ma paie les impayés de mes clients, peut importe que la société de recouvrement en ai certifié l'insolvabilité ou non?

je viens de démissionner. mes patrons ont ils le droit de retirer ce que certains de mes clients n'ont pas payé de mon solde de tout compte?

C'est très urgent, merci beaucoup.